

Présentation

Présentation
Présentation

Avec 60 378 habitants répartis sur 34 425 ha, la Communauté d'agglomération du Grand Dax comprend 14 % de la population du département des Landes sur 3 % de sa superficie.

> Description

L'histoire du Grand Dax s'est faite en trois étapes. Créée en 1993, la **Communauté de Communes** regroupait 4 communes, puis s'est élargie à 20 en 2002, sur la base du rapprochement avec le **SIVOM du Pays Dacquois** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Elle est devenue **Communauté d'agglomération** le 1er janvier 2007.

Première agglomération des Landes, son territoire mêle étroitement vie urbaine et vie rurale. Au cœur des Landes, elle fait partie du **Pays des Landes Océanes (ALO)** qui couvre 16% de la superficie du département et représente 140 000 habitants (40% des habitants du département). Il regroupe 72 communes et 5 établissements intercommunaux.

L'activité économique du Grand Dax se répartit en 4 secteurs, le tertiaire ayant une place prépondérante :

- Agriculture : 2.1 %
- Industrie : 7.6 %
- Construction : 7.2 %
- Tertiaire : 83,1 %
- dont commerce : 19.1%
- dont services aux entreprises : 10,6 %
- dont services aux particuliers : 10.9 %

> Historique de la Communauté d'agglomération

• **03/12/1993 : création de la Communauté de Communes du Grand Dax**

Quatre communes se sont à l'origine regroupées sous le nom de Communauté de Communes : Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Narrosse et Saint-Vincent-de-Paul, transférant les compétences suivantes :

• **Les premières compétences**

•

actions de développement économique : aménager, gérer et promouvoir les zones d'activités communautaires, les zones communales existantes et les zones hors communauté. Rechercher et produire des zones de développement économique pour revitaliser le tissu économique du territoire.

•

aménagement de l'espace : tendre vers une recherche équilibrée de l'organisation spatiale du territoire. Créer des axes routiers, voies de desserte et des ouvrages structurants nécessaires au développement des zones d'activités d'intérêt communautaire.

•

politique du logement et du cadre de vie : mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat ; favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées. Cette compétence comprend également l'aménagement et la gestion d'une ou plusieurs aires de passage des Gens du Voyage ainsi que l'étude, l'organisation et l'extension d'un service de transport urbain de personnes à l'échelle du Grand Dax.

• **07/04/1994** : parallèlement les vingt et une communes des deux cantons de Dax Nord et de Dax Sud étaient regroupées dans le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Pays Dacquois, pour les travaux de voirie, la gestion d'un chenil et la gestion des déchets ménagers.

Le syndicat avait pour objet :

- la collecte, le traitement des ordures ménagères des ménages et éventuellement des professionnels ;

- la réalisation du programme de réfection de voirie communale, programme s'inscrivant dans le cadre de crédits attribués par le Conseil Général ;

- l'aménagement et la gestion du chenil intercommunal.

• **01/01/2002**

: **La fusion du SIVOM du Pays Dacquois avec la Communauté**

Cette fusion fait passer le nombre de communes membres de 4 à 20 : Angoumé, Bénèsse-lès-Dax, Candresse, Dax, Gourbera, Herm, Heugas, Mées, Narrosse, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Pandelon, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Siest, Tercis-les-Bains, Téthieu, Yzosse font désormais partie de la Communauté de Communes. Saubusse, voisine de St Geours-de-Maremne rejoint quant à elle la Communauté Maremne Adour Côte-Sud (MACS).

• **01/01/2007**

: **Le passage en Communauté d'Agglomération**

Dès 2005, la Communauté de Communes répond aux conditions pour devenir une Communauté d'Agglomération (plus de 50 000 habitants sur le territoire et une ville centre de plus de 15 000 habitants). Ce nouveau statut s'accompagne de la prise d'une nouvelle compétence : l'Action Sociale.

Non

